



## ONU : il reste beaucoup à faire pour garantir les droits des peuples autochtones

7 May 2012 –A l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption par l'ONU de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, la Vice Secrétaire générale des Nations Unies, Asha-Rose Migiro a rappelé lundi qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser les objectifs de cette déclaration.

« Nous entendons encore des histoires de la souffrance et de l'exploitation des peuples autochtones à travers le monde. Il est temps de changer de scénario. Allons vers le jour où les peuples autochtones seront écoutés et entendus », a déclaré Mme lors de son discours d'ouverture de la 11ème session de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Presque 2.000 participants issus de peuples autochtones de toutes les régions du monde prennent part à la session de deux semaines pour des discussions avec les membres du forum, les Etats membres et les agences de l'ONU sur les façons de promouvoir les droits et le bien-être des peuples autochtones, qui comptent quelques 370 millions d'individus à travers le monde.

Les sujets au programme de la session sont les droits des peuples autochtones à la nourriture et à la sécurité alimentaire, la situation des peuples autochtones en Europe centrale et de l'est, la Conférence mondiale des peuples autochtones qui doit avoir lieu en 2014, et le thème spécial de la « doctrine des découvertes » qui est le terme juridique utilisé pour justifier la confiscation des terres des autochtones et pour leur droit à obtenir une réparation pour ces conquêtes.

« Pendant onze ans, des voix différentes et des langues différentes se sont unifiées derrière une seule et unique demande au sein de ce forum : la reconnaissance et le respect des droits des peuples autochtones », a souligné Mme Migiro.

« Ensemble, nous avons travaillé pour définir les priorités et le programme pour un développement durable et culturellement approprié. Nous sommes d'accord qu'il ne peut pas y avoir de développement pour les peuples autochtones sans leur participation à toutes les étapes, et avec leur plein gré », a-t-elle ajouté.

Alors que ces principes fondamentaux sont inscrits dans la Déclaration des droits des peuples autochtones, il ne faut pas chercher très loin pour trouver des exemples de discrimination, de persécution et de déplacement, allant jusqu'à l'éradication des peuples autochtones, a rappelé la Vice Secrétaire générale.

« Il existe des communautés autochtones qui n'ont pas accès à l'eau potable, qui n'arrivent pas à nourrir correctement leurs enfants, dont les femmes souffrent de graves violations et dont les auteurs ne sont jamais traduits en justice. Il reste beaucoup à faire pour voir les objectifs de la Déclaration de l'ONU devenir une réalité », a rappelé Mme Migiro.

La Déclaration, qui est un texte non-contraignant qui fixe les droits individuels et collectifs des peuples autochtones, a été adoptée en septembre 2007 après plus de deux décennies de débats. Ce texte fixe également le droit à la culture, à l'identité, à la langue, à l'emploi, à la santé et à l'éducation des peuples autochtones.

Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a convoqué une réunion de haut niveau le 17 mai pour célébrer l'événement qui sera l'occasion de rappeler les bonnes pratiques et évaluer le rôle de la Déclaration des Nations Unies dans la réalisation des droits des peuples autochtones du monde.